

Conclusions de la première session du Conseil de l'EEE (Bruxelles, 17 mai 1994)

Légende: Le 17 mai 1994, le Conseil de l'Espace économique européen (EEE), chargé de donner l'impulsion politique pour la mise en oeuvre de l'accord et de définir les orientations générales du Comité mixte, tient sa première session à Bruxelles.

Source: Bulletin de l'Union européenne. Mai 1994, n° 5. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/conclusions_de_la_premiere_session_du_conseil_de_l_eee_bruelles_17_mai_1994-fr-1318f4f9-5d57-4eae-bf96-0d914b95388a.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Première session du Conseil de l'EEE (Bruxelles, 17 mai 1994)

Le Conseil de l'EEE:

- a réaffirmé son adhésion aux principes contenus dans l'accord et en particulier à la création d'un Espace économique européen dynamique et homogène;
- a souligné le rôle important que joue l'accord sur l'EEE dans le processus d'intégration européenne;
- a pris acte avec satisfaction du fonctionnement effectif de l'accord auquel veille le comité mixte de l'EEE et a pris acte du rapport intérimaire soumis par ce comité;
- a pris acte avec satisfaction du fait que le comité parlementaire mixte de l'EEE et le comité consultatif de l'EEE ont également entamé leurs activités dans un esprit de coopération constructive et du fait que la Banque européenne d'investissement a déjà pris les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre le mécanisme financier dès que toutes les autres procédures institutionnelles nécessaires auront été achevées;
- s'est félicité en particulier de la décision du Comité mixte de l'EEE d'intégrer "l'acquis intérimaire" qui a été publié par la Communauté entre le 31 juillet 1991 et le 31 décembre 1993 et qui n'est donc pas inclus dans l'accord signé à Porto le 2 mai 1992;
- a pris acte de l'avis conforme rendu sur cette décision par le Parlement européen lors de sa session plénière du 5 mai 1994 et a exprimé l'espoir que la ratification serait achevée suffisamment tôt pour permettre l'entrée en vigueur de la décision susvisée dans tout l'EEE à partir du 1^{er} juillet 1994;
- a soutenu fermement le Comité mixte de l'EEE dans ses efforts visant à poursuivre le développement de l'accord parallèlement aux règles applicables au marché intérieur de l'Union européenne.

En ce qui concerne le Liechtenstein, le Conseil de l'EEE:

- a rappelé avec satisfaction la volonté politique du peuple et du gouvernement du Liechtenstein de participer à l'Espace économique européen;
- a confirmé la volonté de toutes les parties de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre au Liechtenstein de devenir membre de l'EEE avant la fin de l'année; à cette fin, a demandé au comité mixte de l'EEE d'accélérer les travaux sur la préparation des décisions qui sont nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur de l'accord sur l'EEE en ce qui concerne le Liechtenstein comme prévu à l'article 1, paragraphe 2, du protocole portant adaptation de l'accord sur l'EEE;
- a exprimé son intention de prendre une décision sur cette question dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les événements importants qui se déroulent hors du contexte de l'EEE ou en liaison avec l'accord, le Conseil de l'EEE:

- a pris acte de l'avis conforme rendu par le Parlement européen, lors de sa session plénière du 4 mai 1994, concernant les demandes d'adhésion à l'Union européenne de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède;
- a déclaré qu'il appréciait l'intensité et le renforcement de la coordination des efforts au plan économique et financier entre les Etats membres de l'AELE et l'Union européenne et a confirmé que la coopération la plus large possible entre les parties était nécessaire pour remettre l'économie européenne sur la voie d'une croissance génératrice d'emplois;
- s'est félicité de la décision prise par le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement d'affecter 500 millions d'écus par an au financement, pendant une période initiale de deux ans, de projets

dans les pays de l'AELE, notamment dans les secteurs ci-après: réseaux transeuropéens dans le domaine des transports, des télécommunications et de l'énergie;

- a déclaré qu'il s'engageait fermement à ce que l'accord sur l'EEE continue à être appliqué pleinement et de manière effective et qu'il discutera, lors de sa prochaine session, du fonctionnement et de l'évolution de l'EEE en fonction de l'élargissement de l'Union européenne.

En conclusion, le Conseil de l'EEE a confirmé qu'il évaluait positivement le fonctionnement de l'EEE dans les premiers mois de son existence et a affirmé que l'EEE a contribué de manière significative au processus d'intégration européenne et que cette contribution se poursuit.